

AMNESTY INTERNATIONAL

RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DU G20 CONCERNANT LA NUMÉRISATION ET LES DROITS HUMAINS

Les pays du G20 représentent à eux seuls près des deux tiers de la population de la planète, plus de 80 p. cent du PIB mondial et les trois quarts des échanges commerciaux. Placé cette année sous le thème « Formons un monde interconnecté », le Sommet du G20 constitue une occasion pour ces pays d'affirmer leur volonté collective de faire en sorte que les droits humains constituent une partie fondamentale du cadre de l'interconnectivité qui en train de se mettre en place ou est envisagée, donnant ainsi l'exemple au reste du monde.

Amnesty International se félicite de l'accent qui est mis sur les avancées à accomplir lors de ce sommet en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette mise en œuvre doit se faire dans le respect universel des droits humains et de la dignité humaine, en reconnaissant que, dans notre monde de plus en plus connecté, la politique et le développement économiques doivent être élaborés et orientés de manière à réduire les inégalités et à faire en sorte que personne ne soit laissé sur le bord de la route, tout en favorisant une véritable obligation de rendre des comptes de toutes les parties prenantes. À cet égard, nous invitons tous les membres du G20 à accorder une attention particulière aux Objectifs 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

NUMÉRISATION ET DROITS HUMAINS

Tout le monde, et notamment les défenseurs des droits humains, profite de l'apport de la technologie numérique, qui nous permet de nous connecter plus rapidement et mieux. Tout en reconnaissant le rôle important joué par la numérisation dans l'économie mondiale, nous estimons que les principes fondamentaux des droits humains doivent être au cœur des débats concernant les opportunités économiques offertes par la numérisation et constituer les fondements et l'ossature de tout cadre réglementaire. À cet égard, nous notons que la Feuille de route du G20 pour la numérisation¹ reconnaît la nécessité de renforcer la confiance des citoyens dans l'économie numérique, notamment en ce qui concerne la vie privée et la sécurité.

Amnesty International souhaite également attirer l'attention sur les conséquences potentiellement néfastes pour les droits humains des possibilités économiques offertes par l'intelligence artificielle (IA). Si nous ne plaçons pas les droits humains au cœur des débats éthiques et politiques sur la manière de mettre l'IA au service de l'humanité, nous risquons une aggravation des inégalités planétaires telle qu'elle se traduirait par des bouleversements et des troubles politiques et sociaux de grande ampleur, à l'opposé des objectifs de l'Agenda 2030.

L'IA est d'ores et déjà utilisée dans certains cas par les systèmes de santé, de police et de justice pénale. D'ici 20 ans, cet usage devrait s'étendre considérablement dans de nombreuses entreprises, dans les domaines de la santé et de l'éducation et dans l'ensemble des services publics. Cette évolution devrait comporter d'énormes avantages pour beaucoup, mais pas pour tous, car nombreux sont ceux qui, un peu partout dans le monde, risquent également de voir leurs emplois disparaître à mesure que l'IA gagne du terrain dans la sphère économique. Les applications militaires de l'IA, comme les systèmes d'armes autonomes (SAA), sont particulièrement inquiétantes. Le recours aux SAA pourrait

¹ « A Roadmap for Digitalisation: Policies for a Digital Future », document annexe 1 à la « Declaration of the Ministers responsible for the Digital Economy on Shaping Digitalisation For An Interconnected World », adoptée à Düsseldorf les 6 – 7 avril 2017, consultable (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.de.digital/DIGITAL/Redaktion/EN/Downloads/g20-digital-economy-ministerial-declaration-english-version.pdf?__blob=publicationFile&v=3

changer radicalement la nature même de la guerre et rendre très difficile l'établissement des responsabilités en cas de violations graves, de telle sorte que nombre d'atteintes au droit international resteraient impunies. Les SAA pourraient également transformer la nature des tâches de police et avoir de sérieuses implications en matière de protection des droits fondamentaux, et notamment du droit à la vie. Amnesty International est donc favorable à une interdiction à titre préventif de l'élaboration, du transfert, du déploiement et de l'usage des SAA.

Elle prie instamment les États membres du G20 de veiller, dans leurs discussions sur ces questions et dans le communiqué final publié à l'issue du Sommet :

- **à respecter les normes internationales et le droit international relatif aux droits humains en matière de droit à la vie privée et d'accès à l'information ;**
- **à ne pas chercher à limiter indûment l'accès des personnes aux technologies de l'encryptage leur permettant de préserver leur vie privée ;**
- **à recommander qu'il soit mis fin aux lois et pratiques se traduisant par une surveillance de masse aveugle, et notamment à la collecte et au stockage massifs de données par des entreprises privées ;**
- **à faire en sorte que les débats sur l'usage de l'intelligence artificielle dans tous les aspects de la vie se déroulent dans un cadre défini par les droits humains, visant à réduire, et non pas à aggraver, les inégalités, privilégient le respect du droit à la vie, et participent à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable.**